



Présidence du Conseil d'Etat
Chancellerie - IVS

Präsidium des Staatsrates
Kanzlei - IVS

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

COMMUNIQUÉ POUR LES MEDIAS

27 février 2015

Reconnaissance de nouveaux syndicats

(IVS).- Le Conseil d'Etat a donné son accord de principe à la demande de reconnaissance des syndicats SYNA, SCIV et SSP. Une condition importante y relative, est la conclusion d'une nouvelle convention entre l'Etat du Valais et les partenaires sociaux ainsi que la mise en place d'une coordination entre ces partenaires.

En s'appuyant sur la jurisprudence actuelle, le Conseil d'Etat a décidé de répondre favorablement à la demande de reconnaissance de la part des syndicats SYNA, SCIV et SSP. Les associations de personnel reconnues doivent être informées et impliquées de façon préliminaire par le Conseil d'Etat dans les décisions et les dispositions légales ayant un impact notable sur le personnel. Ce droit appartenait jusqu'à ce jour à la Fédération des magistrats, des enseignants et des employés d'Etat (FMEP).

Selon la loi sur le personnel, l'Etat du Valais peut conclure avec les associations du personnel qu'il reconnaît des conventions de partenariat. Le Conseil d'Etat a donc répondu dans son principe favorablement à la demande de reconnaissance d'autres partenaires. Le Conseil d'Etat envisage d'élaborer avec tous les partenaires concernés une convention de collaboration sur laquelle doit se baser le futur partenariat social. Il attend également la mise en place d'une collaboration entre ces partenaires. Si un accord est trouvé par rapport aux modalités de collaboration, la convention pourra entrer en vigueur en 2016.

Personnes de contact:

Le conseiller d'Etat Maurice Tornay – 027 606 50 05

Le conseiller d'Etat Oskar Freysinger – 027 606 40 05

